



28 janvier 2025

Prévention chutes de hauteur sur les chantiers de construction de maisons individuelles en région AURA

Contexte

Les CARSAT et DREETS de la région AURA (Auvergne – Rhône-Alpes) ont initié, en s'appuyant sur la dynamique lancée au niveau national par la CNAM, l'OPPBTB et le Pôle Habitat FFB, une fiche action sur la prévention des chutes de hauteur sur les chantiers de construction de maisons individuelles.

L'objectif de cette initiative est **d'inciter – si ce n'est de généraliser – l'utilisation de mesures collectives de prévention contre les chutes de hauteur – et particulièrement d'échafaudages – dans le cas particulier des constructions de maisons individuelles.**

De plus amples informations sont disponibles sur [le lien ci-contre](#).

Problématique rencontrée

Malgré la volonté conjointe des constructeurs de maisons individuelles et des organismes de prévention, le déploiement concret de ces mesures est principalement freiné par le manque d'attractivité de ce marché pour les échafaudeurs. En effet, le marché des maisons individuelles est trop restreint et concerne des équipements de faibles dimensions pour des durées de location relativement courtes.

Par ailleurs, les montages – démontages et les transports fréquents conduisent à des coûts importants qui peuvent sembler disproportionnés pour les constructeurs de maisons individuelles.

En conséquence, les constructeurs de maisons individuelles ne trouvent que peu d'échos auprès des entreprises d'échafaudages qu'ils sollicitent pour leurs chantiers.

Ce qu'il faut retenir pour les entreprises d'échafaudages

Les CARSAT et DREETS de la région AURA, ainsi que les organismes de prévention, souhaitent poursuivre leurs efforts pour inciter les constructeurs de maisons individuelles à avoir recours aux échafaudages de pied sur leurs chantiers. Les

demandes de CMIstes devraient donc se poursuivre et s'accroître dans les prochains mois.

Il est également possible – pour ne pas dire probable – que cette initiative soit étendue à toute la France dans les prochains mois.

Ce type de demandes devraient donc être plus fréquentes.

Le SFECE demande ainsi à ses adhérents d'y être sensibles et d'y répondre dans les conditions techniques et économiques de leur choix.

Pour en savoir plus

Contact SFECE : Hervé Lamy / 01 40 55 13 02 / lamyh@groupe-metallerie.fr